

NSABIMANA Déogratias  
C/o MINAFFET  
KIGALI

Kigali, le 05 Août 1988

918188  
79243

U  
Monsieur le Président de la Commission  
Technique de Recouvrement des Deniers Publics  
B.P. 160  
KIGALI

OBJET :  
RECOUVREMENT DES DENIERS  
PUBLICS.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 Juillet 1988 dont photocopie en annexe qui me réclame un montant de 54.557 FRW à rembourser au Trésor Public.

Après vérification au Ministère des Finances et de l'Economie, j'ai constaté que le relevé des factures ad hoc est erroné. Lesdites factures sont inscrites sur la fiche du Lieutenant-Colonel NSABIMANA Déogratias (homonyme).

Je vous prierais donc de bien vouloir me décharger de ces dettes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

NSABIMANA Déogratias

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie (Département des Finances) KIGALI
- Monsieur le Directeur Général de la Comptabilité Publique KIGALI
- Monsieur le Directeur Général de l'Inspection Générale des Finances KIGALI
- Lieutenant-Colonel NSABIMANA Déogratias  
C/c Ministère de la Défense Nationale KIGALI

CAB/M.Pé

113

REPUBLIQUE RWANDAISE  
Commission Technique  
de Recouvrement des  
Deniers Publics  
B.P. 160 KIGALI

Kigali, le 11/7/1988

Mr Mubimana Leo  
Plc. Ambarwanda Nyumbura

- > MINA FFET

Mr .....

La Commission Technique de Recouvrement  
des Deniers Publics ~~constate que vous devez à l'Etat un montant~~  
de 54.557 F .....;; suivant facture au comptant  
~~relevé par le service de la comptabilité publique (MINIFINTECC)~~  
et portant le N° 139/88, 520/80, 543/81, 532/81, 34/81,  
135/82, 496/80 - - Je vous prie de régler ce litige et  
de me faire parvenir la ~~quittance de paiement~~ ayant le .....

12108/1988  
200 70, 367 20, 333 79,  
33 70, 202 79 et 298 24

MUGENZI Louis Marie  
Secrétaire Général du  
Ministère de la Justice  
Président de la Commission  
Technique de Recouvrement  
des Deniers Publics.

